



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

18 JUIN 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n° 06 / 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
VILLE DE PIGNAN

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt, le Quatre Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, M.BIEGEL Julien, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBY Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLOS Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances - Compte de gestion 2019 – Adoption

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au Maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

L'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune ».

Le Conseil municipal, conformément à l'article L.2121-3 du code général des collectivités territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Aussi, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, de celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 06/2020

Objet : Finances - Compte de gestion 2019 – Adoption

Statuant sur l'exécution du budget général sur l'exercice 2019 au niveau des différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil municipal de statuer sur le compte de gestion du budget dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et présentant les résultats de clôture ci-dessous :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-80 979,70		329 124,42		248 144,72
Fonctionnement	1 201 234,00	851 234,00	1 425 010,43		1 775 010,43
TOTAL I	1 120 254,30	851 234,00	1 754 134,85		2 023 155,15
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 120 254,30	851 234,00	1 754 134,85		2 023 155,15

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- PREND ACTE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29 (dont 2 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 23

Contre : 6 (M. ARCAY Martin, Mme DE BLOCK Jasmine, M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle).

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
18 JUN 2020
2
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.